



Compte administratif 2023

Budget primitif 2024

Rapports d'analyse

BUDGET PRINCIPAL.....	4
PREAMBULE.....	5
PROPOS LIMINAIRES	6
A) 2023, une année marquée par une certaine imprévisibilité mais de belles réalisations	
8	
I. Ce qui a favorisé le budget Ville en 2023	8
II. Ce qui a pénalisé le budget Ville en 2023.....	12
III. 2023, une année de belles réalisations.....	15
IV. La dette jocondienne au 31/12/2023 et le ratio de désendettement	17
V. Les résultats annuels	19
B) 2024, une année efficiente	20
I. Une dépense optimisée.....	20
II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens	27
III. Investir pour une ville durable, sécurisée, culturelle et sportive	33
CONCLUSION.....	37
BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE	38
PREAMBULE.....	39
PROPOS LIMINAIRES	41
A) L'analyse du compte administratif 2023 du budget RAC.....	42
I. Une exécution budgétaire 2023 sous contrôle.....	42
II. Focus sur les charges et produits supplétifs au titre de l'exercice 2023.....	42
III. Malraux, une structure dynamique et attractive.....	43
IV. Les résultats annuels	45
B) Le budget 2024 de la RAC, un budget culturel dynamique et sur la voie de l'autonomie	
46	
I. Focus sur l'Espace Malraux et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	46
II. Malraux, une structure dynamique et attractive	47
CONCLUSION.....	48
BUDGET ANNEXE ZAC Joué Sud.....	49

PREAMBULE.....	50
PROPOS LIMINAIRES	51
A) 2023, une année marquée par un nouvel achat foncier.....	52
I. Une comptabilité de stock	52
II. Un nouvel achat foncier.....	52
III. Les résultats 2023	53
B) 2024, une année de négociations.....	54
I. La couverture du déficit 2023	54
II. Une année de négociations.....	54
III. Un emprunt d'équilibre en 2024.....	54
CONCLUSION.....	55
<i>Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie</i>	<i>56</i>

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

BUDGET PRINCIPAL

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote :

- du Budget Primitif 2023 le 27 mars 2023
- de la Décision Modificative n°1 le 9 juin 2023
- de la Décision Modificative n°2 le 3 juillet 2023
- de la Décision Modificative n°3 le 02 octobre 2023
- de la Décision Modificative n°4 le 06 novembre 2023
- de la Décision Modificative n°5 le 18 décembre 2023

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2024, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la Zac Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient

également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

En ce début d'année 2024, avant de vous présenter nos projets à venir, il me paraît essentiel de regarder droit dans les yeux l'année 2023. Elle n'a pas été celle que nous avions tous espérée. Elle s'est avérée être un défi inattendu qui a questionné bon nombre de nos certitudes et nécessité une réflexion profonde sur les missions qui nous incombent. Elle nous a contraints à interroger nos priorités, ajuster nos plans et travailler ensemble pour surmonter les obstacles. Et c'est une chance. Ces moments difficiles ont réaffirmé l'importance de l'unité et de la solidarité dans notre organisation, mais au-delà, dans toute notre ville. Loin de s'appesantir sur les moments difficiles, je pense qu'il est crucial de se souvenir surtout de nos réussites et des leçons tirées de nos expériences.

Et c'est dans cette logique que je vous présente le budget 2024 de notre commune, un budget résolument tourné vers l'avenir et centré sur les besoins essentiels de nos presque 40 000 concitoyens. Il s'inscrit dans la logique déjà présentée au moment du ROB. Dans le contexte actuel de contraintes économiques, plutôt que de considérer la réduction des coûts comme une solution unique, nous avons pris le parti d'optimiser l'efficacité de nos services et de réfléchir à une adaptation réaliste de nos investissements. Les choix que nous avons opérés et que nous vous présentons ci-après ont été guidés par une vision cohérente et réfléchie, en cohérence avec nos valeurs et nos engagements, et veillant à ce que chaque ajustement ou adaptation ne porte pas atteinte à l'excellence des services publics jocondiens.

Et à l'image de ce que nous avons toujours fait, ces décisions font là-encore l'objet d'une communication transparente et ouverte. C'est en travaillant ensemble, dans l'approbation comme dans la contradiction, que nous pouvons trouver des solutions innovantes et adaptées à la réalité.

Alors quels sont-ils, ces choix ? Sans trop en dire, ils sont le témoin de notre volonté commune de faire de Joué-lès-Tours une Ville à la hauteur de ce qu'elle mérite tout en ne dégradant pas sa situation au-delà du strict nécessaire. Et cela peut être résumé en une courte phrase : Investir pour un avenir serein. Il y a là tous les mots qui sont importants à nos yeux : Nous ne faisons pas que dépenser de l'argent, nous l'investissons. Dans quoi ? Dans l'avenir, ces possibilités pour les citoyens actuels de demain et les futurs citoyens d'aujourd'hui. Et, nous le faisons sereinement. Parce que nous savons que nous avons fait les bons choix, ceux qui correspondent aux attentes, aux besoins et aux nécessités du service public et de la communauté jocondienne. Parce que nous n'avons pas cédé à l'injonction de devoir faire à tout prix, mais nous avons choisi de faire les bons choix, prendre les bonnes décisions, pour favoriser le bien vivre ensemble.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F AUGIS', is written above a horizontal line. A long, thin stroke extends from the end of the signature, crossing the horizontal line.

Frédéric AUGIS

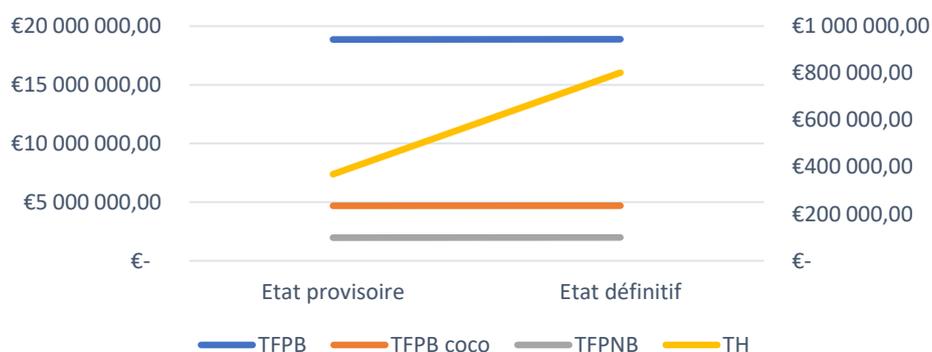
A) 2023, une année marquée par une certaine imprévisibilité mais de belles réalisations

L'année 2023 aura été une exécution comptable et financière surprenante à plus d'un titre. Un certain nombre de dépenses et de recettes, sous tensions et identifiées, ont évolué à la hausse ou à la baisse, pénalisant ou favorisant d'autant le budget de la Ville. Les autres points sont conformes à l'estimation, ou aux différentes étapes budgétaires votées au cours de l'année et seront réexaminées durant le cadre du Budget Primitif 2024.

I. Ce qui a favorisé le budget Ville en 2023

1. Une augmentation des taxes et produits fiscaux liés à la mise à jour des biens immobiliers

Sur l'année 2023, l'Etat a rendu obligatoire pour tout propriétaire de déclarer le statut d'occupation de ses biens à usage d'habitation. Cette déclaration avait pour but de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou de la taxe sur les logements vacants. Elle devait être en ligne grâce au service « Gérer Mes Biens Immobiliers » (dit GMBI). La mise en place de ce service et les premières données extraites ont contribué à une majoration de la Taxe d'Habitation et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants perçues par la commune. Au lieu des 368 784 € attendus au titre de l'état prévisionnel reçu fin février, les services de l'Etat ont annoncé 801 819 € au final, soit un différentiel de 433 034 €. Les autres impôts ont également très légèrement été supérieurs en fin d'année à ce qui était prévu.

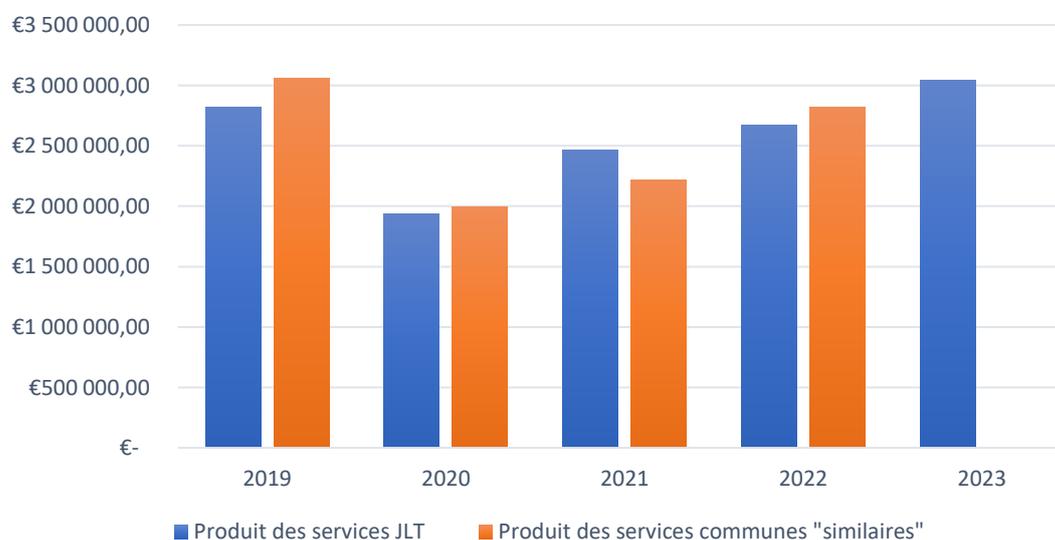


Evolution des produits des différentes impositions entre l'état provisoire 1259 et l'état définitif 1288M

2. Une progression des produits des services

La Ville a toujours eu à cœur d'ajuster ses tarifs et de mettre en place les dispositifs adéquats pour permettre l'adéquation entre prix payé et situations personnelles des familles. En témoigne ainsi par exemple la continuité du choix de maintenir les tarifs de la restauration sur une tarification au quotient familial où la participation des familles qui est inférieure à la moitié du coût du repas du restaurant scolaire (allant de 18.79 % à 44.10 % selon les tranches pour 2022).

Un rebond de fréquentations sur 2023 a permis de rattraper les trois dernières années de produits des services et de dépasser le montant attendu. L'année 2023 permet ainsi d'atteindre à nouveau le produit des services datant d'avant le COVID. Il aura fallu trois ans (2021, 2022 et 2023) pour que les recettes des services municipaux puissent se remettre de la crise du COVID et des bouleversements qu'elle a engendrés). Ce rebond de fréquentation masque cependant la nécessité d'adapter les tarifs municipaux, pour permettre l'adéquation entre qualité du service rendu jocondien, prix payé, et situations personnelles des familles. Une évolution des tarifs va être soumise au vote du Conseil Municipal en 2024 allant en ce sens (*voir infra*).



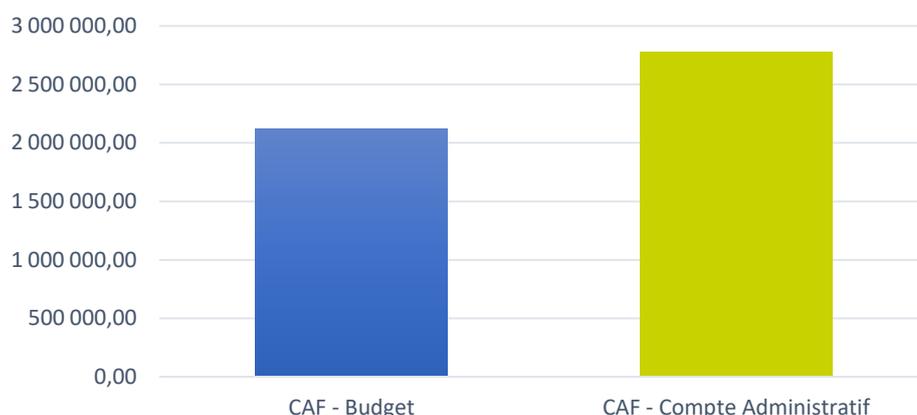
Evolution du produit des services entre 2019 et 2023 par comparaison aux communes dites « similaires »

3. Un soutien majoré de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF soutient de longue date la Ville de Joué-lès-Tours. Ce soutien, sans cesse renouvelé, témoigne à la fois de la confiance et du travail partenarial mis en place

depuis des années, ainsi que du respect des contraintes et obligations définies par la celle-ci.

Sur l'année 2023, les recettes de la CAF sont en nette progression par rapport à ce qui était attendu. Cette hausse trouve son explication dans les deux bases de calcul de l'aide de la CAF. Cette aide est en effet la multiplication d'une base (le nombre d'heures que les enfants jocondiens ont passé dans les structures municipales) par un taux (la prestation de service unique définie par la CAF). L'augmentation de la fréquentation précitée a joué sur l'augmentation de la base tandis que la CAF a annoncé dans la deuxième moitié de l'année, un relèvement du barème des prestations de service unique. Ces deux éléments ont ainsi permis à la Ville de bénéficier d'une aide largement supérieure aux montants attendus dans les calculs prévisionnels basés sur l'année antérieure.



Evolution du produit attendu de la CAF entre la prévision budgétaire et le réalisé du compte administratif

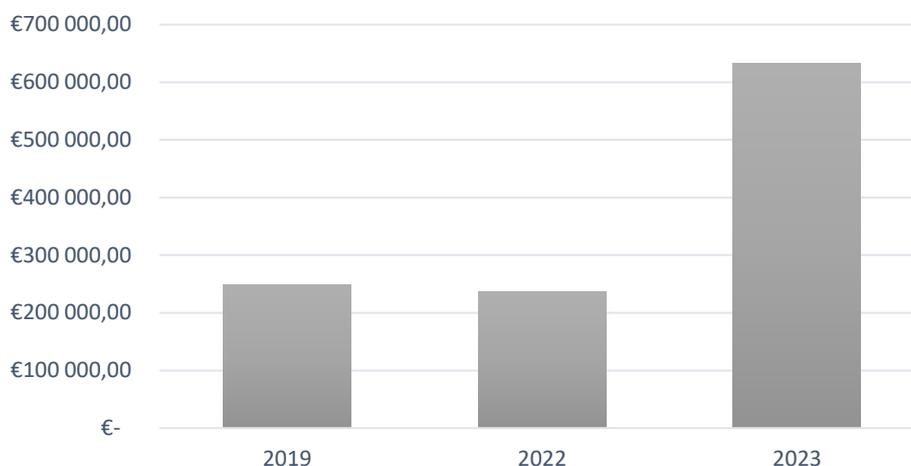
4. Une TAM légèrement meilleure qu'annoncée

La Taxe d'AMénagement est une taxe portant sur toutes les opérations soumises soit à permis de construire ou d'aménager soit à déclaration préalable de travaux.

Depuis 2017 un taux unique avait été adopté sur le territoire métropolitain. Un dispositif de reversement aux communes existe selon un taux de reversement unique de 85%.

Ce dispositif est pérennisé depuis le pacte fiscal et financier signé entre les communes et Tours Métropole Val de Loire. Son calcul et sa prévision restent cependant peu aisés, d'autant plus maintenant que le fait générateur de sa perception a changé. En effet, depuis septembre 2022, la perception est désormais déclenchée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux là où le fait générateur était auparavant dans l'accord de l'acte d'urbanisme. L'année 2023 est une année exceptionnelle, puisqu'une majeure partie des taxes perçues relèvent encore de l'ancien dispositif. Ce décalage

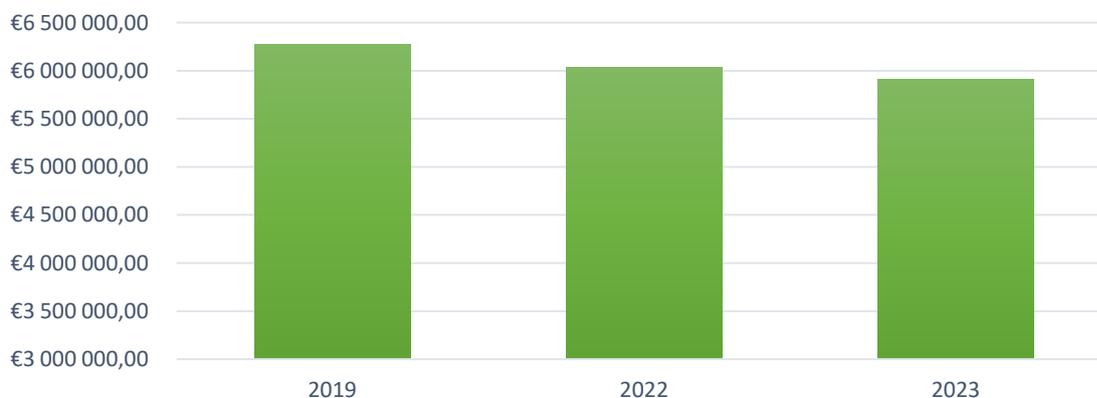
de perception a entraîné un montant élevé sur 2023, en proportion, puisque nombre de travaux se sont terminés sur le territoire de la Ville. Le montant définitif reste cependant conforme aux prévisions et au montant annoncé au ROB.



Evolution du montant de taxe d'aménagement entre 2022 et 2023 par comparaison à 2019

5. Une efficacité des dépenses à caractère général (hors fluides)

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours beaucoup fait en régie et assuré en interne nombres de prestations (transport scolaire, restauration, services bâtiments) et tient à son savoir-faire local. Les réflexions menées tout au long de l'exercice 2023 produiront leurs effets sur l'exercice 2024, mais ont également agi dès 2023 par capillarité. Les services municipaux ont ainsi fait évoluer leurs dépenses moins vite que l'inflation, en opérant des choix rationnels et efficaces et en privilégiant la mutualisation lorsque cela était possible. La mise en place de certains marchés publics a également permis de réduire les coûts, permettant ainsi aux dépenses concernées de redescendre en dessous même de leur niveau 2019.



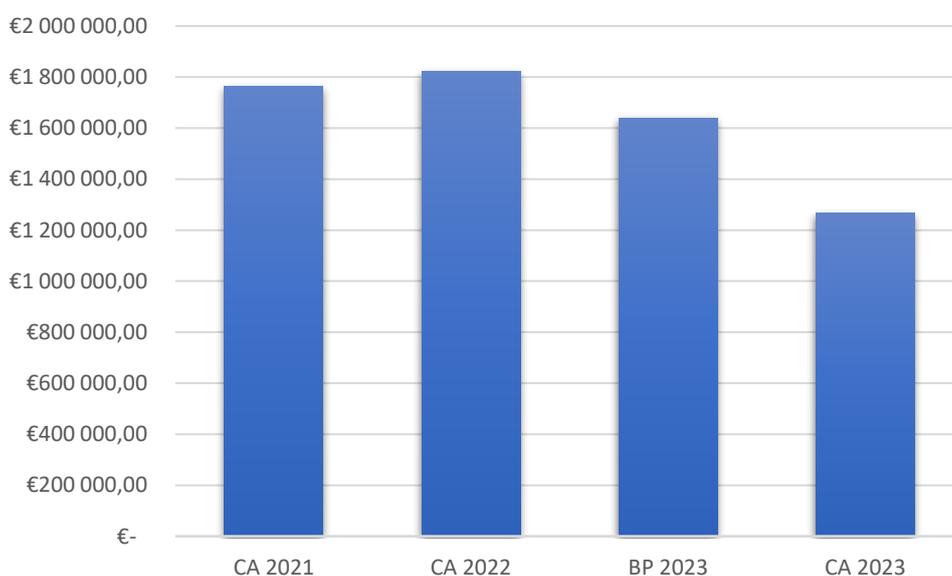
Evolution des dépenses à caractère général hors fluides entre 2022 et 2023 par comparaison à 2019

Il va de soi que les charges à caractère général présentes sur le graphique ci-dessus ne tiennent pas compte des dépenses « volatiles » (c'est-à-dire les fluides et l'alimentation) qui ont quant à elles progressées de manière beaucoup plus importante, mais dans les limites de ce qui était prévu.

II. Ce qui a pénalisé le budget Ville en 2023

1. Un effondrement du marché immobilier

Le marché immobilier s'est contracté sur 2023. Entre inflation et difficulté d'obtention des prêts, les transactions immobilières sont repassées en dessous du million annuel, soit le plus bas niveau depuis 7 ans. Cette contraction a un impact direct sur le budget de la Ville. La commune perçoit en effet les droits de mutation, une taxe calculée sur le montant de chaque transaction immobilière. Représentant plus d'un million et demi d'euros de recettes en moyenne entre 2019 et 2023 soit 3% des recettes de fonctionnement de la Ville, elle s'est révélée largement inférieure aux prévisions du budget 2023, pourtant déjà prudentes.



Evolution des DMTO entre 2021 et 2023

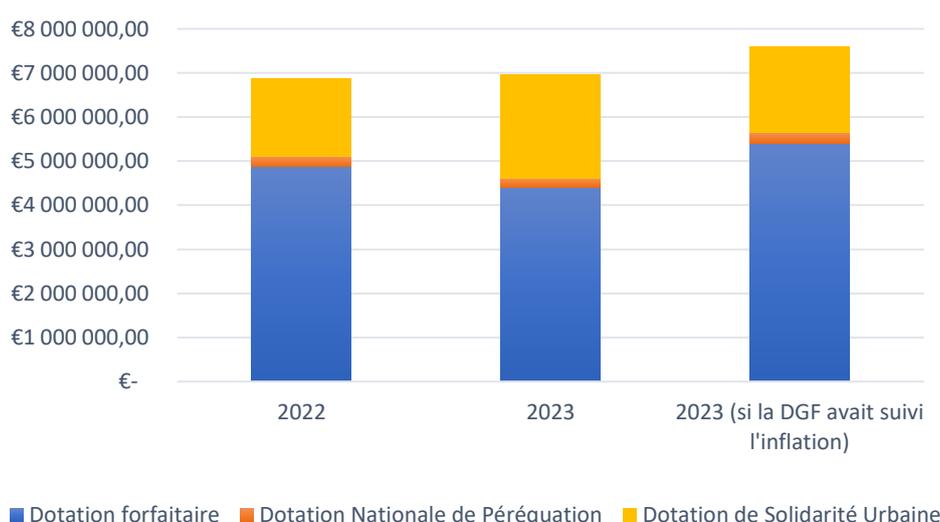
2. Une progression des dotations de l'État largement inférieure à l'inflation

L'Etat participe au budget de la Ville par le biais notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette DGF est en réalité composée de trois sous-dotations : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Seule la première, la DF n'est pas liée à la péréquation. La DGF existant dans une enveloppe bloquée à hauteur de la totalité des collectivités, son évolution tant à la hausse qu'à la baisse est automatiquement liée à la variation de la DGF d'autres collectivités.

Il est important de rappeler cependant que les collectivités ont déjà largement contribué au redressement des finances publiques. C'est ainsi 18 550 000 € cumulés que la Ville de Joué-lès-Tours a ainsi perdu depuis 2014. Il est important de rappeler cependant que les collectivités ont déjà largement contribué au redressement des finances publiques. La comparaison entre 2014 et 2023 montre ainsi une différence de 2 149 110 €.

Entre 2022 et 2023, la DGF a légèrement progressé (de +1.50 %). Cette progression reste cependant bien plus faible que l'inflation (environ 10.72 % sur deux ans). De plus, la répartition entre les différentes fractions de la DGF montre clairement un changement de braquet de l'Etat avec un renforcement de la part péréquatrice, ce qui rend la DGF beaucoup plus sensible aux variations de richesse relatives entre les collectivités.



Evolution de la DGF entre 2022 et 2023 par comparaison avec une DGF ayant suivi l'inflation

3. Des règles comptables trop contraignantes empêchant une comptabilisation de certaines recettes

Les exécutifs des communes en vertu de l'article L 2342-2 du CGCT ont l'obligation de tenir une comptabilité de l'engagement des dépenses. L'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité ou l'établissement public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Cet engagement se réalise tout au long de l'année à chaque fois qu'une recette ou qu'une dépense est enregistrée dans les comptes de la Ville. Ces engagements sont soldés en cours d'année, par l'émission de pièces comptables : les titres en recettes et les mandats en dépenses. En fin d'année, les engagements restants permettent de générer deux étapes clés : les charges rattachées, et les restes à réaliser. En fonction de la section concernée, le traitement n'est pas le même. Pour la section de fonctionnement, les engagements encore existants relèvent des charges et produits rattachés. Cette procédure génère des mandats et titres spécifiques qui viennent donc impacter directement l'année concernée. Pour la section d'investissement, les engagements encore existants sont listés dans un document spécifique : les Restes à Réaliser (RAR) en recettes et en dépenses. Cette procédure n'a pas d'impact comptable, mais à un impact budgétaire. La différence entre les RAR Recettes et les RAR Dépenses vient se soustraire au résultat budgétaire de l'année.

Qu'il s'agisse des rattachements ou des restes à réaliser, ces éléments sont basés sur le même principe : la certitude de la dépense et/ou de la recette. Ne peuvent rentrer dans cette procédure que les recettes et les dépenses qui ont un caractère certain, avec un acte juridique le matérialisant. Pour les dépenses, on peut par exemple citer un bon de commande transmis à une entreprise, un devis signé, ou un marché public. Pour les recettes, une notification attribuant une subvention, des contrats de location de salles, ou des relevés de fréquentation des services municipaux.

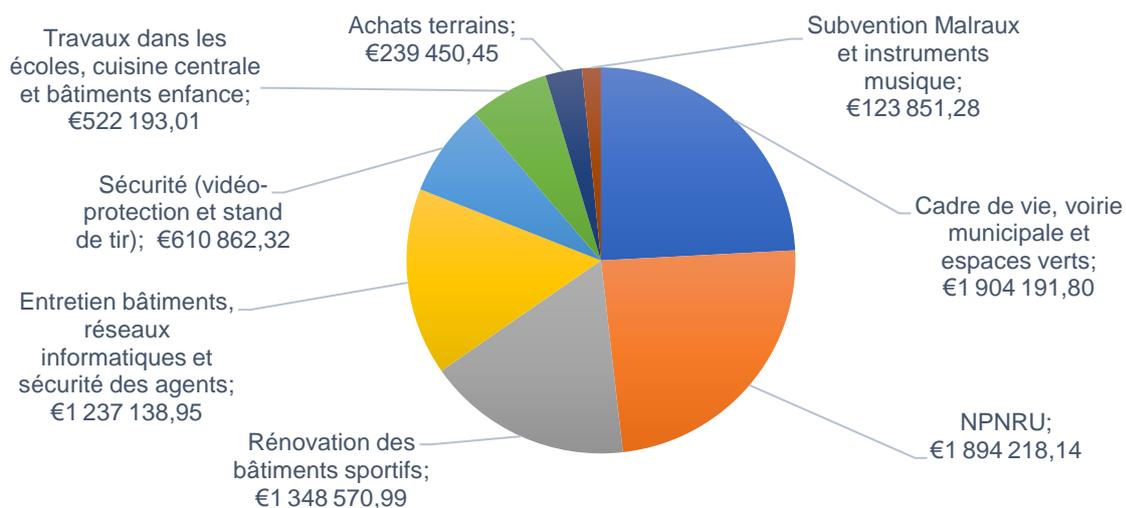
En ce qui concerne les recettes, une question a toujours été problématique : les cessions. Pour pouvoir inscrire les cessions en reports, il faut que l'acte juridique soit certain, et donc, non assorti de conditions suspensives. Dès lors, les règles de la comptabilité publique empêchent d'inscrire en reports les cessions qui sont pour autant certaines. C'est cette règle financière, imposée par l'Etat, qui empêche la Ville de retracer dans le résultat, la réalité concrète des cessions organisées et votées par le Conseil Municipal.

Les cessions suivantes n'ont ainsi pas pu être inscrites en résultat 2023 et sont donc inscrites à nouveau au budget 2024 pour un total de 5 021 620 € :

- Cession Jules Ferry : 1 500 00,00 €
- Cession Barachonnerie : 2 000 000 €
- Cession Giroye : 690 000 €
- Cession rue Jacques Poirier : 456 620 €
- Cession Ex-Tropicana : 375 000 €

III. 2023, une année de belles réalisations

Les investissements de la Ville sont restés conformes aux orientations politiques définies. La Ville a ainsi investi dans ce qui a toujours été ses valeurs, et peut se résumer en quatre axes : amplifier la dynamique de la ville durable, développer l'excellence éducative et sportive, assurer la sécurité de tous les habitants et soutenir la culture. Le montant de ces investissements représente 7 880 476,94 € sur l'année 2023, répartis ainsi :



Ces investissements multiples, dont vous retrouverez la répartition financière ci-dessus, ne sont pas que des lignes et des exécutions budgétaires, mais également des réalisations concrètes, utiles au quotidien pour les jocondiennes et jocondiens.

En voici quelques exemples :



Travaux NPNRU



Végétalisation des cours d'école



Rénovation des bâtiments sportifs

Ces investissements ont également un impact direct sur les entreprises locales. L'investissement public local est le premier des investissements publics et il a un

impact concret, efficace, quotidien. Ainsi, sur l'année 2023, c'est 79% des investissements, soit 6 232 242.37 € qui ont été dépensés localement, sur le territoire de l'Indre-et-Loire.

IV. La dette jocondienne au 31/12/2023 et le ratio de désendettement

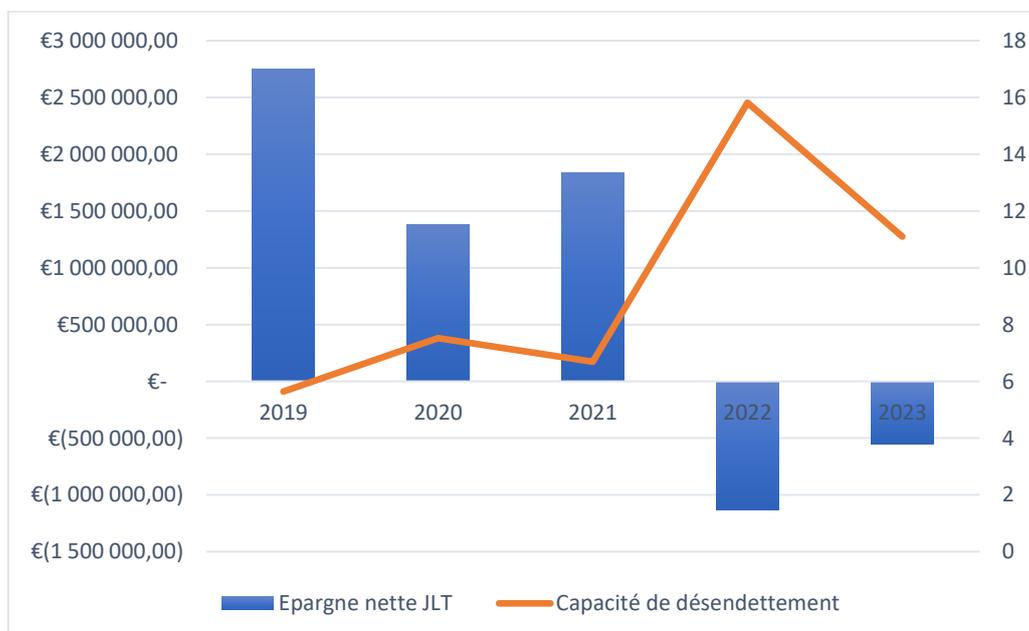
Au 31/12/2023, la Ville a un Capital Restant Dû (CRD) de 38 163 169.67 €. Ramené en €/habitant (avec une base de 38 856 habitants), cela fait une dette de 982.17 € par habitant. Pour comparaison, la dernière donnée connue (2022) est de 995 € par habitant pour la strate. La dette jocondienne reste donc inférieure à celle de la strate. Cette proximité entre le ratio par habitant de la commune et celle de la strate est cependant à nuancer car elle compare une base 2022 pour la strate et une base 2023 pour la Ville. Or ces années-là ont été soumises à de fortes variations au regard de tous les indicateurs financiers et des marges de manœuvre pour les collectivités. Une comparaison plus juste pourra être établie en fonction des données 2023, après la publication des chiffres des comptes administratifs 2023 par la Direction Générale des Collectivités Locales (donc entre août et octobre 2024).

En termes d'emprunts, la ville a souscrit en 2023 un nouvel emprunt de 5 200 000 €.



Encours de dette en € par habitant entre 2008 et 2023

Par habitude, la Ville présente son ratio « Klopfer », aussi appelé capacité de désendettement. Il ne sera pas repris ici l’argumentaire développé au ROB 2024, mais la donnée habituelle est affichée. Pour rappel, le ratio de désendettement est construit sur l’épargne brute. Celle-ci, représentant l’écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions) est donc soumise aux différentes variations exposées dans les paragraphes précédents. Ainsi, les recettes exceptionnelles liées à la CAF, aux impositions et aux produits exceptionnels des services ont permis cette année de dégager une épargne nette finalement meilleure que prévue. Si elle reste négative, elle s’établit cependant aux alentours de – 500 000 €. Cette épargne nette étant un des deux éléments permettant de calculer le ratio de désendettement, celui-ci s’en trouve donc largement amélioré.



Epargne nette et capacité de désendettement entre 2019 et 2023

V. Les résultats annuels

Toutes les informations retracées ci-dessus permettent ainsi d'aboutir aux résultats annuels 2023 qui devront être repris au budget 2024.



B) 2024, une année efficiente

Même si certains chiffres présentés au ROB ont pu changer, la tendance générale des dépenses et des recettes jocondiennes, tout autant que la volonté de les maîtriser, n'a pas évolué.

I. Une dépense optimisée

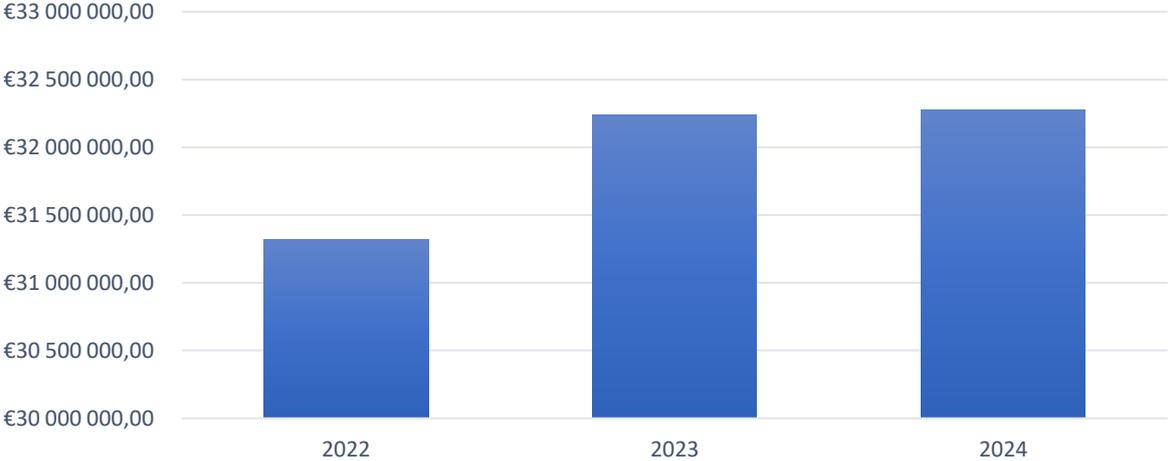
a) Les collaborateurs municipaux, un vrai trésor de compétences

Comme annoncé au ROB 2024, la collectivité se penche sur un délicat équilibre : maîtriser une masse salariale en progression nette en raison de choix indépendants de sa volonté (hausse du point d'indice en 2022 et 2023, augmentation des 5 points d'indice début janvier 2024, augmentation de la cotisation patronale CNRACL, etc.), de se confronter aux problématiques de l'absentéisme et de la question de l'attractivité de la fonction publique, tout en réussissant à valoriser les emplois et les compétences jocondiennes bien présentes dans tous les services. La Ville a en effet, au sein de ses effectifs, de nombreuses compétences et va travailler sur l'année 2024 à les développer, les organiser et les faire fructifier ensemble dans un travail en transversalité. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sera en effet le grand chantier de 2024, avec toute une série d'étapes préalables et/ou intermédiaires comme la refonte du règlement intérieur, des groupes de travail sur des questions d'organisations (heures supplémentaires, astreintes, etc.) et de la formation en interne (avec notamment le déploiement de formations sur les ressources humaines, les finances, ou l'informatique).

En parallèle, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité adaptée qui vise à réduire les risques d'usure dans les métiers à fortes pénibilités et favoriser l'amélioration des conditions de travail. Une étude sur l'absentéisme sera conduite, et une démarche spécifique sur les risques psychosociaux sera initiée.

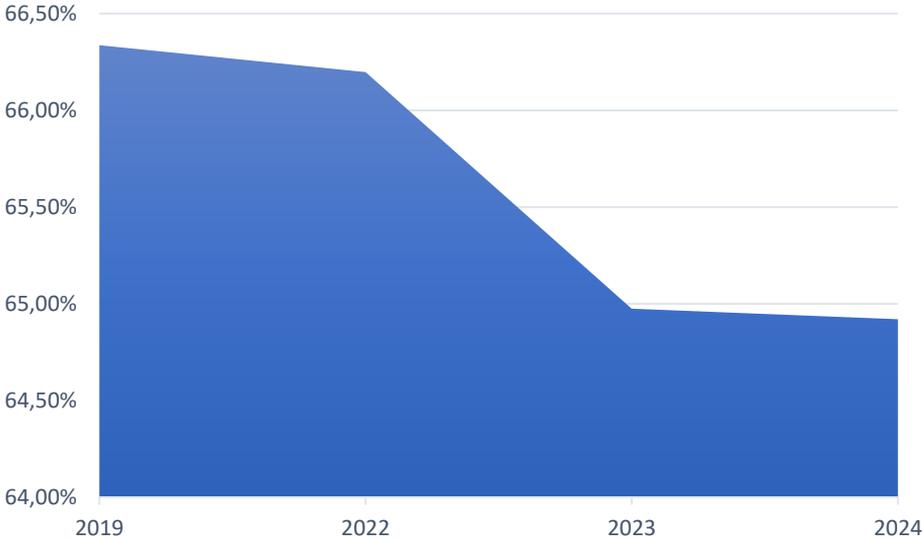
En 2024, la Ville prévoit une progression limitée de ses dépenses de personnel, au-delà des surcoûts déjà annoncés. L'effet de noria (c'est-à-dire l'économie obtenue lors du remplacement de salariés plus âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant) de plusieurs postes importants au sein de la collectivité associé à un vrai questionnement sur les renouvellements de poste et les départs en retraite notamment dans le cadre de la GPEC évoquée ci-dessus permettent ainsi de compenser les

surcoûts précités. Le développement de la digitalisation permet également de réduire mécaniquement le temps nécessaire à l'exécution de certaines tâches (Joué famille, dématérialisation des fiches de paie), même s'il peut avoir par ailleurs d'autres impacts en fonctionnement (maintenance) ou en investissement (achat d'application et/ou de matériel dédié).



Masse salariale jocondienne entre 2022 et 2024

La progression de la masse salariale reste cependant à nuancer. Ainsi, elle a progressé structurellement moins vite que la totalité des dépenses réelles de fonctionnement.



Ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2024

Le graphique ci-dessus illustre la part des dépenses de personnel sur la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, la progression montre que la part des dépenses de personnel a relativement diminué dans le budget de la Ville sur les dernières années. Cette diminution s'explique par un double effet croisé :

- D'une part, une progression rapide des autres dépenses réelles de fonctionnement (dépenses volatiles et remboursements d'emprunts)
- D'autre part, une optimisation des fonctionnements des services municipaux avec une réflexion concernant notamment les départs en retraite et l'organisation de certains services.

Les dépenses de personnel sont scrutées avec attention à la fois parce qu'il s'agit d'une richesse pour la Ville mais aussi parce qu'elles représentent une part non négligeable des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut cependant leur soustraire également toutes les participations directes, ou indirectes, des différents organismes financeurs. La Ville perçoit ainsi des remboursements au titre de la sécurité sociale pour les arrêts maladies (72 630 € estimés sur 2024), des aides de l'Etat pour les emplois d'avenir (150 000 € pour 2024), le remboursement de TMVL pour le personnel que la Ville met à disposition (74 684 € pour 2024) ou encore le remboursement du personnel affecté à la RAC (536 692 € pour 2024). Une fois retirées ces sommes, le pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement passe de 64.92 % à 63.24 %. Ce taux plutôt élevé s'explique par la volonté municipale de faire en régie et d'avoir les compétences en interne. Cette volonté permet, d'expérience, une meilleure qualité de la prestation avec plus de flexibilité (avec notamment des remplacements plus aisés par d'autres personnels qualifiés), un meilleur suivi des plannings et des interlocuteurs compétents identifiés.

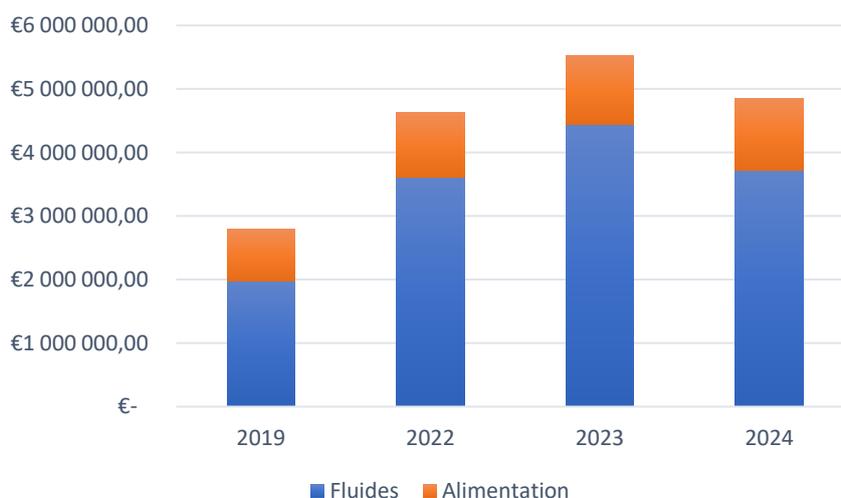
b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces

Comme annoncé au ROB 2024, toutes les dépenses de fonctionnement, assurées et assumées, ont été analysées et les dépenses des services questionnées pour maximiser l'efficacité des multiples interventions municipales.

1. Fluides et Alimentation : des dépenses volatiles difficilement prévisibles

Ces deux catégories de dépense ont été ici groupées car elles sont soumises à des variations difficilement prévisibles.

Pour rappel, la Ville a ainsi subi une augmentation totale de plus de 65 % de ces dépenses volatiles entre 2019 et 2022, soit une augmentation de plus de 1 823 326 €. Après la forte hausse du nouveau marché d'électricité de 2022, les nouveaux contrats ont fait rebaisser la facture de manière notable (- 50%). Le nouveau contrat signé en 2023 pour le gaz, qui prendra effet en 2024 a cependant subi une hausse conséquente lui aussi (d'environ + 50%). Le coût des fluides qui avait atteint son pic en 2023 va baisser en 2024. Le prix des molécules sur le marché laisse espérer une baisse pour le renouvellement annuel du marché de l'électricité qui sera signé en août 2024, sans toutefois rejoindre le montant de 2019, ni même encore celui de 2022. Pour sa part, l'alimentation assume une certaine limitation de la hausse (+ 3.1%) entre 2023 et 2024, après près de 8% entre 2022 et 2023.

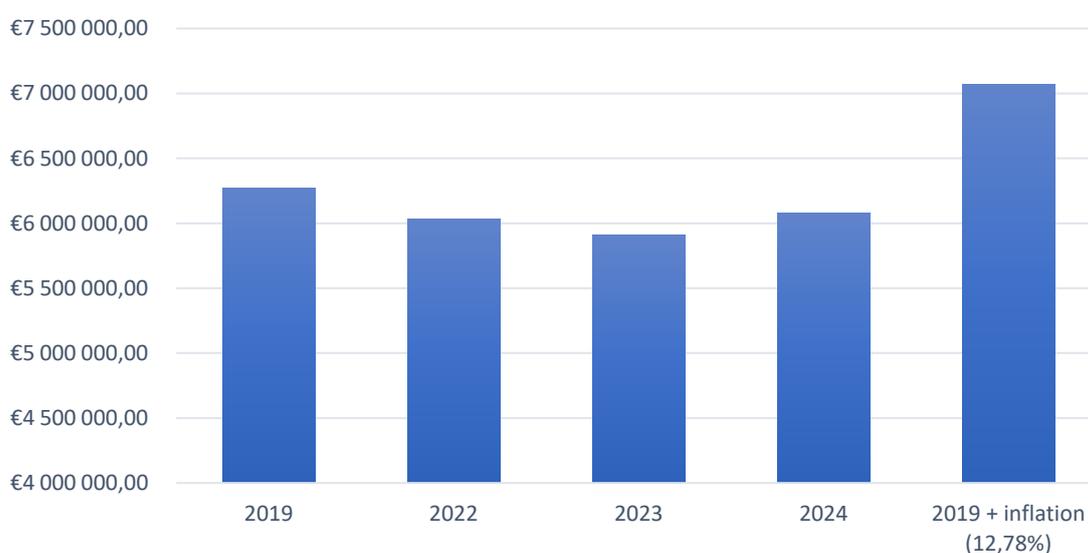


Variation du coût des fluides et de l'alimentation entre 2019 et 2024

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, un travail a été mené pour identifier les dépenses compressibles qui ne portaient pas atteinte à la qualité du service jocondien.

2. Le fonctionnement courant des services

Au niveau de la lettre de cadrage pour la construction budgétaire 2024, une cible avait été définie : une réduction des dépenses de fonctionnement de 10% par rapport au réalisé de chaque service au compte administratif 2022, sans dégrader le service public rendu à l'administré. Les arbitrages budgétaires ayant eu lieu en octobre 2023 ont permis également de discuter de la hauteur de cette baisse pour certains services confrontés à une évolution de leur périmètre entre 2022 et 2024 (la DSI par exemple), ainsi que des hausses de recettes sur certains services (Bulle d'O par exemple). Ces échanges et arbitrages, ayant eu lieu ont ainsi abouti à une adéquation entre les besoins des services, le service rendu aux usagers et les nécessités financières. L'année 2024 verra ainsi le montant des charges à caractère général légèrement progresser par rapport à 2023 et 2022, mais cette progression est très faible (+ 0.75 % par rapport à 2022). Si la Ville avait suivi l'inflation entre 2019 et 2024, le montant de ce poste serait aujourd'hui de plus de 7 000 000 € contre à peine 6 000 000 € inscrits au budget 2024, notamment en raison de politiques de mutualisation et de dématérialisation mises en place.



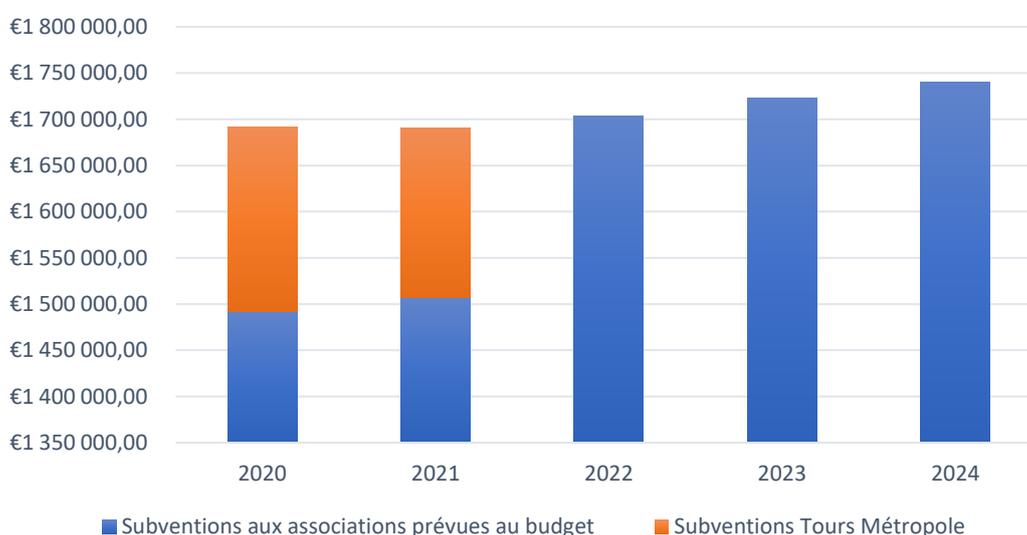
Charges à caractère général (hors dépenses volatiles) entre 2019 et 2024 par comparaison au montant 2019 augmenté de l'inflation

c) Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement

La Ville a toujours placé l'action au cœur de sa politique et continuera de soutenir au quotidien les acteurs qui en font de même.

1. Des subventions au tissu local en hausse

La Ville de Joué-lès-Tours est et restera toujours une ville forte de ses associations et de ses clubs. Leurs rôles sociaux, fédérateurs, émancipateurs n'est plus à prouver. Les clubs sportifs, les associations caritatives et celles de loisirs participent plus qu'activement à la vie de la cité. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, la Ville maintient la progression annoncée de 1% par an pour les subventions, donnant ainsi aux acteurs de terrain les moyens d'agir.



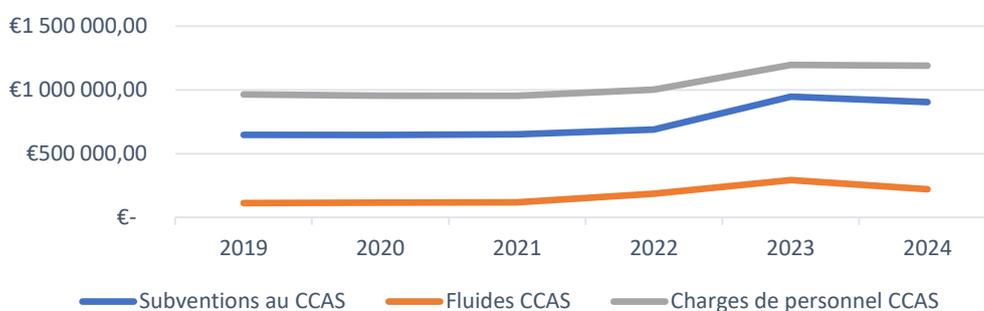
Subventions aux associations prévues aux budgets entre 2020 et 2024

Les associations ne sont cependant pas les seuls acteurs à agir au quotidien et la Ville a une approche transversale de soutien à tous les acteurs œuvrant quotidiennement pour le public jocondien.

Ces associations bénéficient des aides directes précitées, mais également de soutiens opérationnels ainsi que d'aides indirectes (mises à disposition des bâtiments sportifs, ou des salles, prises en charge des fluides, communication etc.). Rien que sur les bâtiments sportifs, les aides aux associations sont ainsi aujourd'hui estimées à plus de 4 millions d'euros.

2. Le CCAS, un acteur essentiel

Le Centre Communal d'Action Sociale opère lui aussi un vrai soutien quotidien aux publics en difficulté et la Ville soutiendra ses actions aussi longtemps que nécessaire. La hausse des fluides précitée ainsi qu'une régularisation concernant les charges de personnel liée au SEGUR de la santé ont également eu un lourd impact sur le budget du CCAS et ont nécessité une hausse de la subvention d'équilibre notable en 2023. La baisse prévisible des fluides (notamment grâce au nouveau contrat d'électricité) va redonner un souffle au budget du CCAS. Le même exercice d'optimisation des dépenses de fonctionnement a eu lieu sur le budget du CCAS permettant de diminuer également la participation de la Ville de 4.49%. Le rapport d'analyse du budget primitif du CCAS contient plus de détails sur tous les points pertinents.



Comparatif de l'évolution entre la subvention au CCAS, les fluides et les charges du personnel du CCAS entre 2019 et 2024

3. La subvention à la Régie Autonome Culturelle (RAC)

Le budget de la RAC est également soumis à des contraintes conséquentes liées à l'augmentation des fluides. Une réflexion sur les recettes ainsi que sur la juste adéquation des tarifs a eu lieu par les services de l'Espace Malraux sur l'année 2023 et une meilleure rotation des locations auprès des entreprises ainsi que la mutualisation des coûts par des partenariats ciblés (autant avec des partenaires publics, que privés). La subvention d'équilibre est ainsi en baisse pour l'année 2024 (une fois neutralisée l'augmentation des fluides subie par le budget). Le rapport d'analyse du budget primitif de la RAC, ci-après, contient plus de détails sur tous les points pertinents.

4. *Les autres partenaires soutenus*

La Ville subventionne également d'autres partenaires de manière obligatoire (SDIS, contingents aux enseignements de premier et deuxième degré, etc.). Ces subventions suivent, ou non, des progressions en lien avec l'inflation selon les organismes.

II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens

Comme annoncé au ROB, toutes les recettes jocondiennes ont été scrutées avec attention pour décider comment les optimiser sans faire peser un coût disproportionné aux jocondiens.

a) Contributions réciproques à la vie locale

1. *Des taux d'imposition locaux figés*

La Ville n'augmentera pas les taux de fiscalité communale. Hier comme aujourd'hui, faire varier les taux de la taxe foncière ferait peser un poids trop conséquent sur les seuls propriétaires. Le mot d'ordre reste donc le même qu'annoncé au ROB : pas d'augmentation du taux de fiscalité communale à Joué-lès-Tours.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 50,44%
- Pour la taxe d'habitation (TH) à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) à 37.09 %

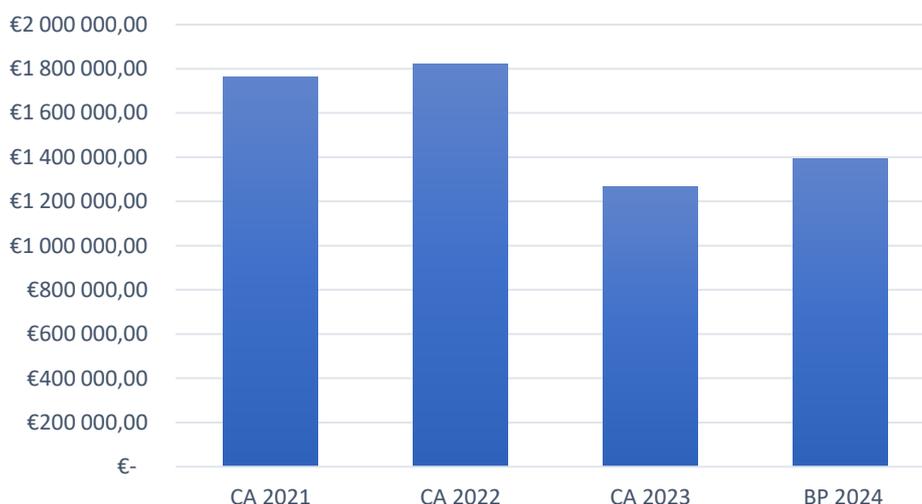
Le produit fiscal augmentera tout de même car les bases sont revalorisées automatiquement du montant de l'inflation courant entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre de l'année N-2, soit 3.9%. Il est à noter que cette variation ne s'applique pas sur l'intégralité des bases fiscales, mais uniquement sur celles des particuliers. Celles des locaux industriels et commerciaux n'évoluent pas en suivant l'inflation (entre 20% et 30% environ à Joué-lès-Tours). Il faut également y ajouter les nouvelles bases qui auraient pu être construites dans l'année. Joué-lès-Tours est une ville dynamique et même si le COVID et l'inflation ont ralenti quelques projets, de nouvelles constructions se sont terminées au cours de l'exercice 2023. Également, certaines exonérations (notamment liées aux logements sociaux) décroissent au fur et à mesure des années. Suite à la variation du calcul sur l'année 2023 (*voir supra*), l'état 1259 de prévision des bases a été transmis tardivement à la Ville qui s'est donc appuyé sur la variation de l'inflation pour estimer les évolutions

présentées dans le ROB. La différence n'est pas conséquente avec la réalité, même si la base fiscale de la taxe d'habitation se révèle nettement plus haute que prévue.

2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Pour rappel, les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes que les collectivités locales et l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Comme anticipé au ROB, la baisse des DMTO a été conséquente sur 2023 (cf supra).

Sur l'année 2024, la Ville espère un rebond des DMTO, notamment porté par la mise en commercialisation de plusieurs projets immobiliers sur la commune, mais également par une diminution des restrictions des banques sur les emprunts pour la fin d'année 2024. Ce rebond resterait tout de même limité et bien en dessous des années antérieures à 2023.

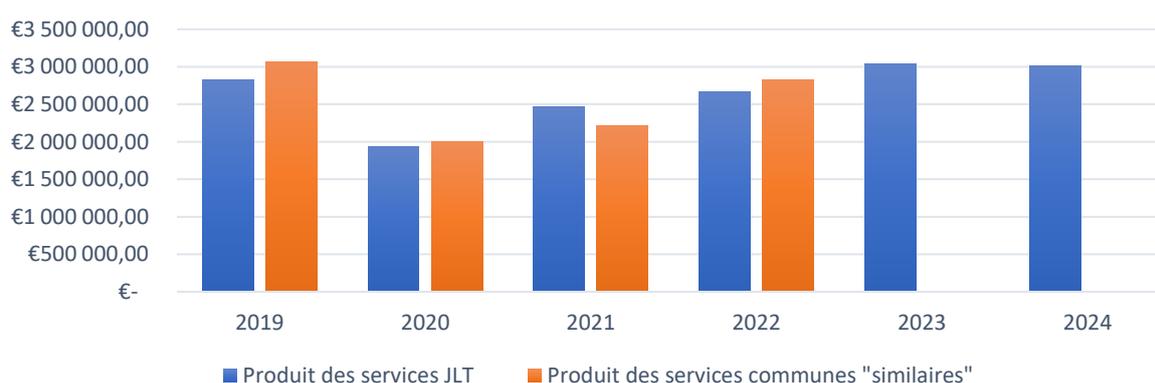


Evolution des DMTO entre 2021 et 2024

3. Des produits des services à la granularité plus fine

Un rebond de fréquentations sur 2023 a permis de rattraper les trois dernières années de produits des services et de dépasser le montant attendu. Ce rebond de fréquentation masque cependant la nécessité d'adapter les tarifs municipaux, pour permettre l'adéquation entre qualité du service rendu jocondien, prix payé, et situations personnelles des familles. Une évolution des tarifs va être soumise au vote du Conseil Municipal en 2024 allant en ce sens. Tous les services ne seront pas touchés à équivalence, puisqu'une vraie analyse a été menée, notamment par comparaison à d'autres communes. Un effort particulier a été fait sur les tranches de quotient familial en particulier pour la restauration. L'ajout de tranches supplémentaires dans les

barèmes des quotients familiaux servant de supports à la tarification a pour but de mieux prendre en compte la diversité des situations familiales et des niveaux de revenus. En offrant une granularité plus fine, cette mesure favorise une plus grande justice sociale. Les tarifs de location de salles sont également ajustés pour mieux tenir compte de l'évolution des fluides, surtout sur les bâtiments les plus soumis à l'importance relative de ces fluides. La Ville a travaillé à limiter l'augmentation d'un certain nombre de tarifs et en a même figé un grand nombre. Ainsi, les tarifs de l'école de musique n'ont pas évolué par exemple, de même qu'un certain nombre de tarifs liés aux sports ou à l'Espace Malraux. La Ville a souhaité en effet maintenir une culture accessible à toutes et tous, en particulier dans ces moments où la place de celle-ci pourrait être remise en cause pour des raisons financières. La délibération sur les tarifs 2024 qui sera soumise au vote du Conseil Municipal avant le vote du Budget Primitif entérine cette volonté politique. Le changement de granularité a tout de même un impact difficile à estimer d'un point de vue financier. Le contexte économique et la diminution du pouvoir d'achat des français (2% fin 2023) amènent également à avoir une méfiance sur la fréquentation des services jocondiens dont presque un tiers représente des activités de loisirs (Bulle d'O, l'école de musique et les recettes liées aux sports). Par cohérence, la prévision budgétaire 2024 est environ équivalente au réalisé de 2023.

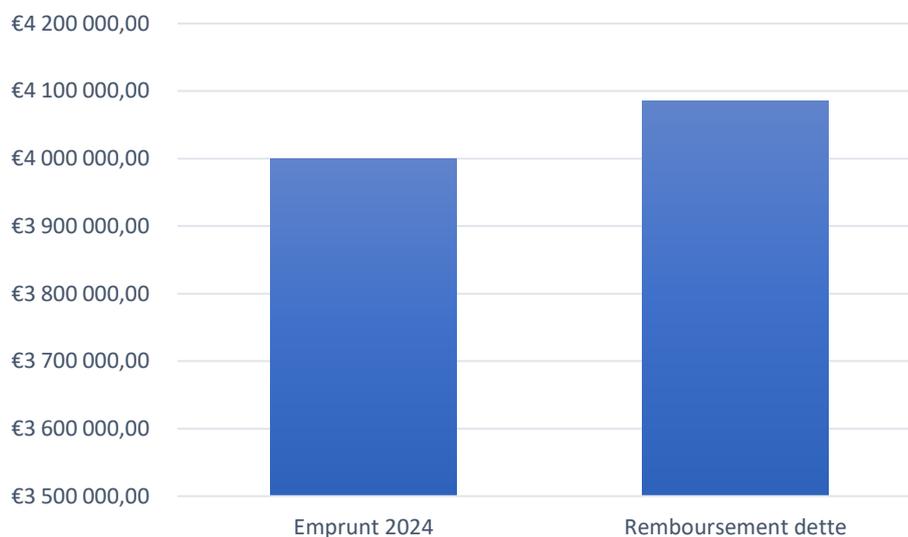


Comparaison des produits des services de JLT entre 2019 et 2024 et comparaison au produit des services des communes dites « similaires »

b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation

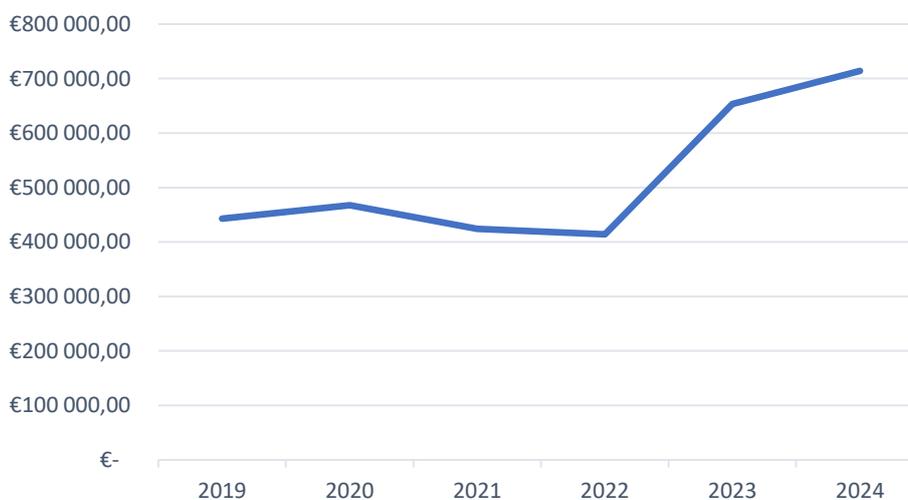
1. Un nouvel emprunt, pour désendetter

Comme annoncé au ROB, la dette jocondienne sera limitée sur l'exercice 2024. L'objectif est de désendetter la collectivité.



Comparaison du remboursement de dette 2024 et de l'emprunt annoncé 2024

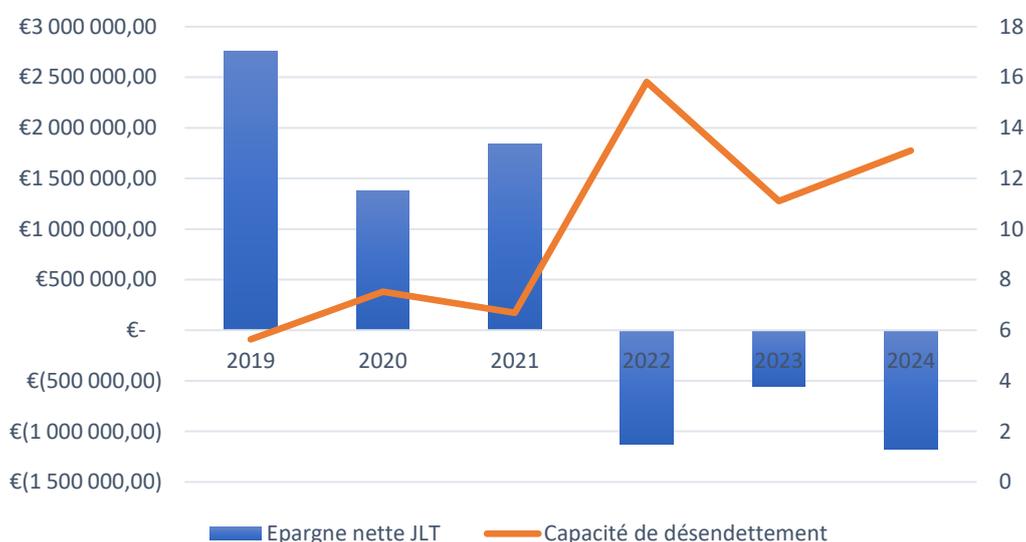
Concernant les intérêts d'emprunts, 2024 sera une année élevée. Les premières informations transmises à ce jour laissent cependant espérer une baisse possible d'ici à la fin de l'année pour les emprunts à taux variables. Les taux servant de bases aux emprunts variables sont en effet en stagnation depuis plusieurs mois, voire en légère baisse pour certains.



Intérêts d'emprunts jocondiens entre 2019 et 2024

2. Capacité de désendettement

Au-delà des critiques déjà évoquées dans le ROB et qu'il convient de garder à l'esprit, ce ratio mesure la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital).



Epargne nette et capacité de désendettement entre 2019 et 2024

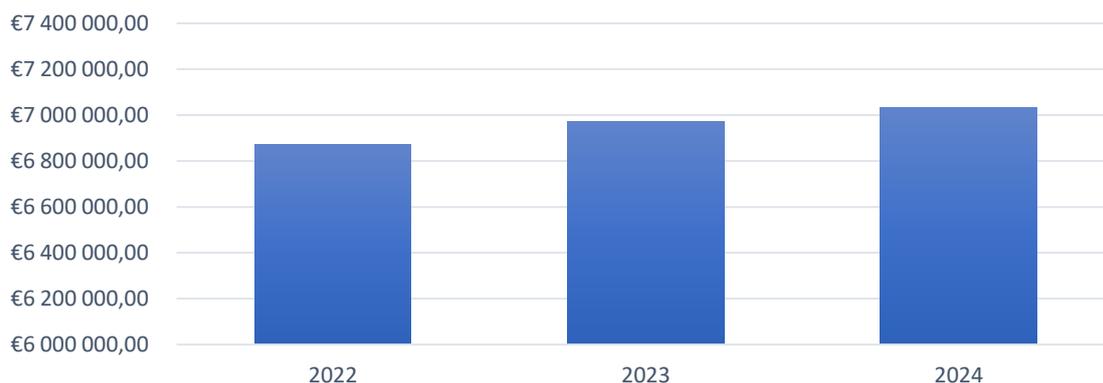
Les situations ayant permis une amélioration de l'épargne brute (et donc de la capacité de désendettement) étant exceptionnelles pour certaines (cf supra) et servant à supporter une partie de l'inflation d'autres dépenses, la capacité de désendettement reprend la tendance évoquée au ROB, tout en revenant dans des niveaux plus proches de 12 ans.

c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation

1. L'État, un partenaire stable

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

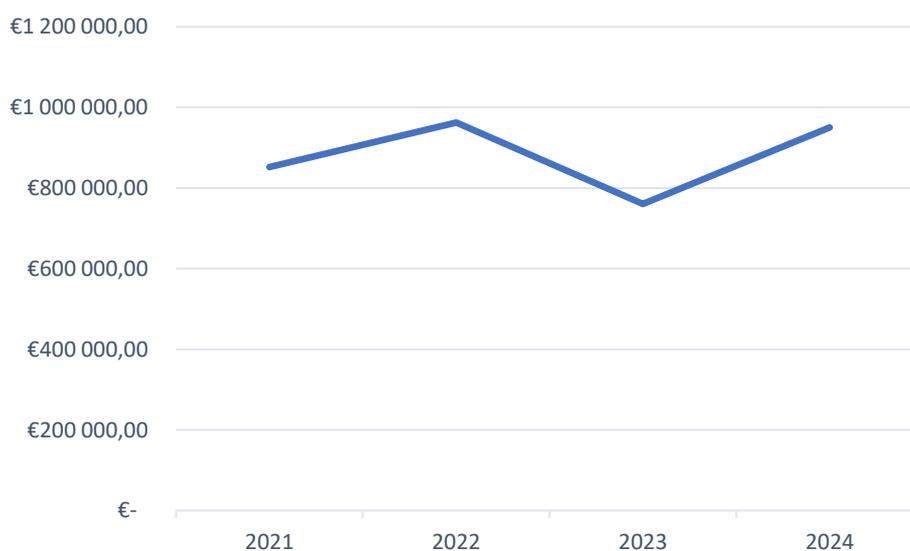
La prévision de la Ville se base sur la promesse de l'Etat de ne pas diminuer les versements à destination des collectivités, sur la hausse de population, sur la hausse de l'enveloppe de la DGF au niveau national dans la loi de finances 2024 et sur la baisse relative de la richesse de Joué-lès-Tours par rapport aux autres communes dont les recettes ont augmenté sur l'année 2023.



Evolution de la DGF entre 2022 et 2024

ii. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16.404 %, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, contrairement aux entreprises. Son montant dépend donc des investissements réalisés les années antérieures, puisque le montant est calculé pour Joué-lès-Tours sur l'année N-1. La clôture 2023 a permis de calculer plus précisément le montant attendu, basé donc sur les dépenses réalisées en 2023. Ce montant est plus élevé que la somme annoncée au ROB.



Evolution du FCTVA entre 2021 et 2024

2. Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

Pour rappel, cinq flux financiers principaux unissent la Ville et TMVL dans des rapports de réciprocité :

- L'Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle (ACTP)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Les mises à disposition
- Les Fonds de Concours
- La Taxe d'AMénagement (TAM)

D'autres relations financières existent également plus à la marge.

Sur toutes ces relations financières, seule la question des fonds de concours change entre le ROB et le BP. En effet, TMVL a annoncé que, comme en 2023, il était possible de demander le fonds de concours de droit commun uniquement en fonctionnement. La Ville a décidé de profiter de cette opportunité pour garder le fonds de concours de droit commun en fonctionnement. Ainsi, la répartition initialement prévue de 226 764.80 € en fonctionnement et 340 147.20 € en investissement, est désormais de 566 912 € en fonctionnement.

III. Investir pour une ville durable, sécurisée, culturelle et sportive

Les investissements du budget 2024 sont multiples mais peuvent être concentrés autour de trois thèmes :



Cette année, la Ville investira environ 10.3 millions sur le budget principal (hors RAR). Les résultats de l'année 2023, supérieurs à l'anticipation du ROB, permettent à la Ville d'investir plus que ce qu'il n'a été annoncé. Le travail mené sur l'optimisation des recettes et le contrôle de l'augmentation des dépenses permet également à la collectivité d'auto-financer environ 200 000 € d'investissements.

a) Amplifier la dynamique de la ville résiliente

La Ville investit en cette année 2024 comme elle l'avait fait en 2023 pour des projets en matière de performance environnementale, écologique et énergétique, d'adaptation du territoire au changement climatique et qui ont pour but de permettre au territoire d'accroître sa capacité de résilience. Le Fonds Vert, voté en juin 2023 par Tours Métropole Val de Loire et sollicité en octobre par la Ville verra ses investissements réalisés en très grande majorité sur 2024.

De plus, Tours Métropole Val de Loire a annoncé qu'elle reconduirait pour l'exercice à venir un nouveau Fonds Vert. Cette nouvelle opportunité financière sera donc également sollicitée au titre de l'exercice 2024. Elle s'inscrit en effet parfaitement dans la dynamique des projets d'investissements de la Ville, puisque le Fonds Vert vise la performance environnementale, la résilience et l'adaptation du territoire et l'amélioration du cadre de vie. Au total, c'est donc plus de 3 050 387 € qui sont inscrits pour la résilience du territoire jocondien.

b) Développer l'excellence culturelle, éducative et sportive

Les bâtiments sportifs resteront ainsi au cœur des préoccupations de la Ville, offrant à chacun des infrastructures modernes pour s'épanouir, demeurer en bonne santé et développer un mode de vie actif. L'année 2024 verra ainsi se réaliser la couverture du boulo-drome (et la construction d'un club-house attenant), mais aussi la fin des travaux du tennis des saints-pères, la fin des travaux du stade Jean Bouin (réfection des assises, du porche et des sanitaires des arbitres), des travaux à la piscine de l'Alouette et au centre aquatique Bulle d'O, ou encore une étude de programmiste pour le gymnase Rabière.

Mais les bâtiments sportifs ne seront pas les seuls bâtiments à l'honneur cette année. L'année 2024 sera également celle de la fin des travaux, de l'inauguration et de la mise en service du nouveau bâtiment enfance jeunesse, projet novateur visant à centraliser l'accueil de la petite enfance. Les premières années de vie sont cruciales

pour le développement harmonieux des citoyens en herbe et la création d'un lieu d'accueil unique offrira une approche intégrée et coordonnée pour les services liés à la petite enfance, permettant aux parents et aux enfants de bénéficier d'une expérience plus fluide et plus complète. Ces travaux représentent un coût de 2 127 186 € sur l'année 2024. D'autres travaux auront lieu dans les écoles, notamment des ilots de fraîcheur dans certains groupes scolaires.

c) Assurer un cadre de vie serein et durable

La préservation et l'entretien du patrimoine municipal, utile à tous, quotidiennement, resteront également au cœur des priorités de la Ville, pour éviter une « dette grise » dans le futur. Dans ces périodes difficiles financièrement, le choix d'entretenir et de préserver l'existant est toujours le plus logique. Les bâtiments municipaux et les dépenses afférentes ne sont pas seulement des dépenses, mais des legs durables pour les habitants de demain.

Bien sûr, la sécurité, tant numérique que physique, tant des bâtiments que des citoyens, sera également renforcée. Des technologies de pointe viendront appuyer les services pour garantir la quiétude de la communauté. La sécurité n'est pas simplement un objectif, mais une condition sine qua non pour le bien-être de chacun. Des bornes électriques vétustes seront par exemple changées au niveau du marché Mandela pour permettre au marché de continuer à prospérer en toute sécurité.

Comme chaque année, de nouvelles caméras seront installées et le travail partenarial continuera avec tous les services qui ont une utilité à ces installations, à commencer par la Police nationale.

Du côté des bâtiments municipaux, l'année 2024 verra également les premiers travaux pour la mise en place concrète de l'Hypervision. Gymnases et écoles seront les premiers bâtiments à servir de tests grandeur nature, avec notamment une uniformisation des contrôles d'accès, ce qui permettra de renforcer la sécurité et de simplifier la vie des utilisateurs.

Elle sera également celle du lancement du projet du transfert du centre commercial. Ce projet, d'ampleur comme déjà annoncé, a pour but de redynamiser notre centre-ville. En déplaçant le centre commercial, le but est d'insuffler une nouvelle énergie et de renforcer le tissu économique local. La volonté est de créer un espace moderne,

ouvert et accessible, favorisant la convivialité et encourageant les interactions sociales. Bien sûr, là aussi, tout cela est créé en lien étroit avec les commerçants locaux pour garantir une intégration harmonieuse de cette nouvelle dynamique. Le premier concours d'architecte a été déclaré infructueux, et l'année 2024 verra ainsi le futur projet être défini dans ses plans, et le début des études être réalisé, pour 280 000 €.

La voirie intercommunale et les chemins communaux ne seront pas oubliés avec l'habituel transfert d'investissement à la Métropole d'un million d'euros cette année, et des travaux prévus dans les jardins familiaux et l'enterrement de réseaux.

CONCLUSION

En conclusion de ce rapport budgétaire, je tiens à souligner que la création par la contrainte a été le fil conducteur de nos efforts financiers. Les limites budgétaires, loin d'être un frein, ont été un catalyseur pour stimuler l'innovation et la créativité. Nous avons dû repenser nos approches, explorer de nouvelles sources de financement, et trouver des solutions novatrices pour répondre aux besoins croissants de notre ville. Les défis financiers ont ainsi engendré une culture de résilience et d'efficacité dans la gestion de nos ressources limitées.

Nos actions ont été réfléchies et guidées par une vision stratégique à long terme. Chaque décision financière a été précédée d'une analyse approfondie des priorités et des implications sur le bien-être de nos concitoyens et nous avons privilégié les investissements qui génèrent un impact significatif et durable.

Les choix fermes que nous avons pris ne sont pas seulement des décisions budgétaires, mais des engagements envers l'avenir de notre ville. Nous avons dû parfois faire face à des décisions difficiles, mais nécessaires, pour préserver la stabilité financière et garantir la pérennité des services essentiels. La transparence dans nos choix, exposée à la fois au ROB et dans les présents rapports a pour but de renforcer la confiance de nos concitoyens et de montrer notre détermination à assumer nos responsabilités en tant que gestionnaires des fonds publics.

Enfin, maintenir cet équilibre entre les besoins de notre population et les possibilités budgétaires est un défi constant. La prise de décision éclairée, basée sur cet équilibre, est cruciale pour assurer une gestion responsable et équitable des ressources. Elle a eu lieu dans le cadre de ce budget primitif, mais aura lieu tout au long de son exécution et des différentes décisions budgétaires qui en découleront. Notre engagement envers l'équité, la durabilité et l'efficacité financière demeure au cœur de notre action municipale.

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

**BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME
CULTURELLE**

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote :

- du Budget Primitif 2023 le 27 mars 2023
- de l'affectation de résultat 2022 le 09 juin 2023
- de la Décision Modificative n°1 le 09 juin 2023
- de la Décision Modificative n°2 le 02 octobre 2023
- de la Décision Modificative n°3 le 18 décembre 2023

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2024, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la ZAC Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient

également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

Dans un contexte économique parfois difficile, la culture est souvent rapidement sacrifiée sur l'autel de la nécessité budgétaire. Mais pas à Joué-lès-Tours. Ici, nous avons à cœur de reconnaître l'importance cruciale de la culture. Non seulement la reconnaître, mais aussi la soutenir. Partout. Pour tous. Et dans tous ses aspects. En effet, la culture ne se limite pas à une simple expression artistique ; elle représente également un moteur économique essentiel, créant des emplois, stimulant l'attractivité locale et dynamisant les activités commerciales proches. De plus, la culture est le reflet de notre identité collective et de notre histoire, façonnant notre compréhension du monde et nourrissant un imaginaire commun.

Cependant, soutenir la culture dans un contexte économique contraint implique souvent des arbitrages politiques délicats. Les ressources sont limitées, et nous devons jongler entre les priorités concurrentes. Cela a nécessité en 2023, et cela nécessitera en 2024, une approche stratégique, axée sur l'efficacité des investissements culturels, afin que chacun puisse bénéficier au quotidien des bienfaits de la culture. En soutenant la culture malgré les défis économiques, nous investissons dans un avenir riche en diversité, en innovation et en cohésion sociale. Nous allons continuer nos projets culturels structurants, et l'Espace Malraux en accueille tout au long de l'année. Ce beau bâtiment est une fierté de notre Ville, tout comme les activités qu'il accueille, et l'année 2024 ne sera pas celle où la Ville abandonne tout cela. Pour finir, je vous propose pour résumer à la fois les réalisations de l'année 2023 et nos ambitions pour l'année 2024 les mots de l'homme en souvenir duquel la salle Malraux a été baptisée : « Une culture ne meurt que de sa propre faiblesse. ». Autrement dit : elle est loin de mourir à Joué-lès-Tours !

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F AUGIS', written over a horizontal line.

Frédéric AUGIS

A) L'analyse du compte administratif 2023 du budget RAC

I. Une exécution budgétaire 2023 sous contrôle

La Régie Autonome Culturelle Malraux a été budgétairement très dynamique en cette année 2023 et sa prévision, amendée des différentes DM (décisions modificatives) approuvées par le Conseil Municipal, s'est révélée particulièrement précise.

En effet, l'excédent global de l'exercice est réduit à moins d'un 0.5 % des dépenses prévues en 2023, soit 14 706.33 €.

Du côté du fonctionnement, l'excédent est de 14 497.81 €. Cet excédent est le fruit d'un double phénomène : d'un côté une économie sur certaines dépenses à hauteur de 6 208.03 € (principalement lié aux dépenses volatiles) et d'autre part des recettes complémentaires de billetterie légèrement plus hautes que prévues (à hauteur de 8 289.78 €).

Du côté de l'investissement, l'excédent est de 208.52 €.

II. Focus sur les charges et produits supplétifs au titre de l'exercice 2023

a) Définition des flux croisés

Les flux croisés sont des opérations comptables et budgétaires qui découlent de l'obligation de sincérité des budgets locaux : les dépenses et les recettes liées à l'activité doivent pouvoir être retracées dans le budget correspondant. Certains frais sont pourtant assurés par d'autres budgets que ceux auxquels ils sont destinés pour des raisons de mutualisation (frais de personnel, frais de transports scolaires, frais d'entretien) ou parce que c'est la nature même du budget en question (frais liés à la location d'une salle par exemple). Afin de pouvoir permettre la sincérité, des flux croisés existent entre les budgets concernés pour impacter correctement les sommes concernées.

b) Les produits : La Ville paie à la RAC

Au cours de l'exercice, des salles ont été mises gracieusement à la disposition de services municipaux et/ou d'associations. On peut citer par exemple le repas des aînés pour le CCAS, l'arbre de Noël du COS, et Orchestrus pour l'école de musique. Hors frais de personnel, ces mises à disposition représentent un produit de 279 497.63 €.

Par ailleurs, la RAC a facturé à la Ville la mise à disposition de 2 agents pour 96 159.59 € et les transports scolaires pour amener des enfants à l'Espace Malraux pour un total 2 868 €.

c) Les charges : La RAC paie à la Ville

Trois types de charges inhérentes au fonctionnement de l'Espace Malraux ne sont pas directement comptabilisés dans le budget de la Régie Autonome Culturelle et doivent donc être refacturés de la Ville à la RAC :

- Les charges de personnel qui, en plus des salaires comprennent également les avantages sociaux, représentent un coût global de 516 659.49 €, qui se décompose comme suit :
 - o Personnel de la Régie réglé sur le budget principal : 381 460.26 €
 - o Gardiennage et Entretien : 135 199.23 €
- Les travaux en régie assurés par les services techniques de la collectivité qui représentent un coût global (matériaux et mains d'œuvre) de 3 117.23 €.
- Les frais de mission et de formation du personnel RAC réglé sur le budget ville qui représentent un coût global de 4 940.72 €.

d) Conclusion

La contribution complémentaire de la Ville intégrée dans la subvention d'équilibre pour l'année 2023, s'élève à 146 192.22 €. Elle correspond au solde entre les charges et les produits précités.

III. Malraux, une structure dynamique et attractive

Au-delà des chiffres comptables évoqués ci-dessous, le succès de l'Espace Malraux ne s'est pas démenti cette année. Pour en donner un aperçu en quelques chiffres, l'Espace Malraux sur l'année 2023 c'est :

- 83 représentations différentes uniquement pilotées par la Ville (ou en coréalisation avec d'autres partenaires) ayant directement vendu (ou accueilli) 16 283 personnes tout au long de l'année.
 - o Dont 13 spectacles tous publics (recouvrant de la musique, du théâtre, de la danse et du cirque).

- Dont 5 représentations en coréalizations. Cette organisation spécifique, s'est beaucoup développée à Malraux. Elle consiste à travailler en partenariat avec d'autres structures, en bénéficiant des connaissances et réseaux des deux partenaires et en divisant les coûts. L'Espace Malraux a ainsi coréalisé avec le Temps Machine, AZ Production, le CCNT et le Petit Faucheux.

La deuxième édition du festival « Blagues à part » a donné lieu également à l'organisation d'une tremplin Jeunes Talents dans la salle Plisson et à trois jours de diffusions et de spectacles. Une vraie réussite pour l'Espace Malraux tant sur le plan organisationnel, qu'artistique et en termes de présence du public.

Un dispositif d'avant-scènes d'une heure avant le grand spectacle a été aussi développé pour permettre aux personnes de se restaurer en écoutant des jeunes talents en devenir.

Bien sûr, l'Espace Malraux a également participé au « Circuit biscuit » (ces 25 représentations à destination du jeune public organisés dans divers sites de la Ville), mais également à la programmation et mise en place des « Ateliers Voix et Gestuelles » qui interviennent dans les structures du service petite enfance de la Ville, aux spectacles familles des dimanches après-midi ou encore aux diffusions dans le temps scolaire ou du mercredi au service jeunesse. C'est sans compter tous les spectacles Jeunes Publics faits directement à l'Espace Malraux toute l'année.

Pour permettre la réservation de billets pour toutes ces activités, une application mobile a même été lancée en septembre 2023 !

Au-delà des représentations, l'Espace Malraux a également accueilli plusieurs résidences d'artistes. L'Espace Malraux met à disposition des lieux pour les artistes afin qu'ils puissent élaborer leurs nouvelles créations, notamment la nouvelle salle Audio, spécialement aménagée pour accompagner ces créations inspirées.

En plus de ces activités artistiques pilotées, ou copilotées par la Ville, l'Espace Malraux a une activité de location qui ne désemplit pas avec les années. Ainsi, en 2023, il y a eu :

- 23 séances où l'Espace Malraux a été loué à des tourneurs, des compagnies de spectacle, ayant accueillies 4 147 personnes.

- 49 locations d'espaces divers à l'Espace Malraux, qu'il s'agisse de l'auditorium principal, de salles de réunion ou de la salle Plisson, dont le succès auprès des entreprises ne cesse de croître.

IV. Les résultats annuels

Toutes les informations retracées ci-dessus permettent ainsi d'aboutir aux résultats annuels 2023 qui devront être repris au budget 2024.



B) Le budget 2024 de la RAC, un budget culturel dynamique et sur la voie de l'autonomie

I. Focus sur l'Espace Malraux et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Le budget RAC a une particularité comptable : il est entièrement soumis à la TVA. Contrairement au budget principal de la Ville (sauf dans certains cas), la RAC est assujettie à la TVA selon le même régime qu'une entreprise privée. Elle encaisse ainsi de la TVA dite collectée (sur les recettes) et elle paie de la TVA dite déductible (sur les dépenses). La différence doit ensuite être reversée, ou réclamée aux impôts.

Cet assujettissement à la TVA s'explique par le fait que la RAC exerce une activité économique de prestataire de services, donc identique à des prestataires privées. Pour autant, toutes les recettes de la RAC ne sont pas assujetties à la TVA, et c'est notamment le cas de la subvention d'équilibre versée par la Ville dans le cadre des flux croisés précités (qui n'y sont pas non plus assujettis en dépenses non plus par ailleurs). Cet assujettissement partiel entraîne de fait l'application d'une règle méconnue des impôts : le coefficient proratisé de TVA. Le principe est simple : comme tout n'est pas assujetti à la TVA (recettes majoritairement, mais également quelques dépenses), la TVA ne doit pas être déduite en totalité des dépenses. Ainsi, pour l'Espace Malraux, un coefficient est appliqué pour réintégrer une partie de la TVA dans le coût pour la collectivité.

Pour prendre un exemple concret, pour un bien de 1 000 € Hors Taxe (HT) et soumis à une TVA de 20% le coût Toutes Taxes Comprises (TTC) est de 1 200 €, décomposé comme suit : HT : 1 000 € ; TVA : 200 € ; TTC : 1 200 €.

Dans une entreprise assujettie totalement à la TVA, l'entreprise déclarerait à l'administration l'achat HT pour 1 000 € et la TVA pour 200 € de TVA.

Comme la RAC est assujettie partiellement, un calcul complexe rentre en jeu. La TVA est proratisée en fonction du taux calculé annuellement, et la différence entre la TVA « normale » et la TVA « proratisée » est réintégrée dans un HT recalculé.

Pour l'année 2023, avec un taux initial de 74.31 %, la TVA prise en compte doit donc être de $200 \text{ €} \times 74.31\%$ soit 148.62 €. La RAC peut ainsi déduire 148.62 € des 1 200 € (au lieu de 200 € en temps normal). Le HT est donc modifié d'autant pour équivaloir désormais 1 051.38 €, et cette somme qui sera indiquée au budget.

La RAC déclare donc un achat HT de 1 051.38 €, une TVA de 148.62 €

Le calcul du coefficient de taxation se fait chaque année après clôture de l'exercice, se basant sur les dépenses et recettes taxables de l'année qui vient de s'écouler. Au cours des années, il a ainsi pu varier comme suit :

- 2019 : 62.78 %
- 2022 : 52.57 %
- 2023 : 74.31 %
- 2024 : 65.76 %

Les années 2020 et 2021, le dispositif ne s'est pas appliqué de manière identique en raison du COVID et de ses conséquences. Cette variation a un vrai impact sur la prévision budgétaire puisque le budget RAC doit réintégrer plus ou moins de dépenses en fonction du coefficient calculé. Ainsi, une baisse du taux entraîne de fait une prise en compte de la TVA moins importante, donc un HT qui augmente et donc un poids supplémentaire sur le budget de la RAC.

II. Malraux, une structure dynamique et attractive

Sur le budget 2024, la RAC applique les mêmes principes que la Ville sur l'optimisation et l'efficacité de ses dépenses et subit les mêmes effets. Ainsi, la baisse annoncée des fluides, ainsi qu'un travail sur la sobriété de fonctionnement permet de baisser ses charges à caractère général d'environ 9% sur l'exercice 2024.

Les dépenses de personnel sont en augmentation, en raison de plusieurs facteurs :

- La chargée de partenariat pourrait voir la part de son salaire de l'Espace Malraux augmenter car le nombre de partenariats et les montants qu'ils représentent liés à L'Espace Malraux sont en hausse constante, et doivent donc être répercutés sincèrement.
- La commerciale en charge notamment des locations part en retraite et sera remplacée, mais dû à des congés, un salaire lui sera encore payé en même temps que la personne qui prendra le poste à sa suite.
- Les intermittents bénéficient d'une augmentation de salaire de l'ordre de 5%.

Du côté des recettes, la prudence est de mise dans l'attente de la programmation qui sera validée entre avril et mai. Lors de la vente des places à partir de juillet, il pourra être revu éventuellement à la hausse les recettes au vu de l'engouement du public. Il

est en effet difficile à évaluer dans un contexte financier complexe où de nombreuses personnes questionnent la place des loisirs (et donc de la culture) dans leurs dépenses quotidiennes.

A l'inverse, les recettes de location aux entreprises sont supposées en hausse. Le succès de l'Espace Malraux est en progression nette au fur et à mesure des années. Là où les dépenses de loisirs peuvent être questionnées dans un contexte de public achetant des billets loisirs, la location d'une salle est une composante essentielle pour les entreprises, notamment pour réunir ses partenaires, acheteurs, et vendeurs, dans un seul lieu. De plus, cette année, l'Espace Malraux accueillera de nouveau d'importantes entreprises et locations qui fonctionnent sur un modèle biannuel.

L'optimisation, tant des dépenses, que des recettes, a permis à la RAC de diminuer la participation du budget principal sur l'année 2024 de 10% (hors impact des fluides).

CONCLUSION

En conclusion, malgré les défis à venir, notre volonté de promouvoir et de soutenir la culture demeure inchangée. Il est essentiel de s'adapter à la réalité mouvante de notre époque, mais il est tout aussi essentiel de développer les arts, la diversité culturelle et l'épanouissement intellectuel. Cette période de transition nous offre l'opportunité d'explorer de nouvelles voies, de repenser nos approches et de renforcer notre résilience.

À travers cette adaptation, nous aspirons toujours à un rayonnement accru de la culture jocondienne. Elle a pour elle sa vibrante créativité, son énergie artistique et ses dialogues interculturels. En favorisant l'accès à la culture pour tous, en encourageant l'innovation et en célébrant la diversité, nous continuons de faire de la culture un pilier essentiel de notre identité collective et un moteur pour les générations à venir.

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

BUDGET ANNEXE ZAC Joué Sud

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote :

- du Budget Primitif 2023 le 27 mars 2023
- de la reprise du résultat 2022 le 03 juillet 2023
- de la Décision Modificative n°1 le 03 juillet 2023
- de la Décision Modificative n°2 le 18 décembre 2023

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2024, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la ZAC Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

Cette ZAC, située dans un secteur stratégique de notre commune, représente une opportunité majeure de développement urbain et de renforcement de notre cadre de vie. Les négociations sur les terrains se poursuivent. Nous essayons de travailler en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers pour garantir une vision partagée, équilibrée et adaptée à la réalité financière du développement de cette zone.

La mise en place de cette ZAC est une étape majeure dans le développement de Joué-lès-Tours. Cette surface représente un potentiel significatif pour la création de nouveaux logements, répondant ainsi à la demande croissante de notre population. Bien sûr, nous avons travaillé le projet pour un cadre de vie durable. Les logements seront diversifiés, avec une attention particulière à la mixité sociale et à l'inclusion. Ainsi cette ZAC est aussi un moyen de développer la diversification de notre offre de logements et la création d'un environnement urbain inclusif et équilibré.

Ce projet de ZAC incarne notre vision d'une ville dynamique, durable et résiliente. Nous sommes convaincus que l'aménagement de cette zone sera un levier majeur de développement économique, social et environnemental pour notre commune. Nous nous engageons à mener ce projet avec rigueur, transparence et ambition, dans le respect de nos valeurs et de nos aspirations pour la Ville.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

A) 2023, une année marquée par un nouvel achat foncier

I. Une comptabilité de stock

Le budget ZAC est soumis à la comptabilité de stock. Elle implique la surveillance et l'évaluation des actifs immobiliers et des équipements détenus par la collectivité territoriale pour le développement et la gestion de la ZAC. La comptabilité de stock permet de suivre de près les acquisitions foncières, les équipements urbains, ainsi que les aménagements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement urbain. Elle fournit une vision claire de la valeur des actifs détenus par la collectivité dans le cadre de la ZAC, ce qui est essentiel pour une gestion financière efficace et transparente. De plus, elle facilite le suivi des investissements réalisés dans la ZAC et leur impact sur le patrimoine de la collectivité territoriale, ce qui est crucial dans la revente à venir des terrains aménagés. Le mécanisme comptable impliqué se déroule en quatre phases :

- 1) Le constat du stock à la fin de l'année N-1 : il est constitué de la somme des valeurs d'achat des terrains additionné des dépenses correspondant à l'aménagement des terrains.
- 2) L'annulation du stock au début de l'année N : cette opération comptable vient constituer la contrepassation de l'opération précédente.
- 3) Aménagements, frais divers et ventes sur l'année N : la ZAC aménage ses terrains et paie des frais divers tout au long de l'année N. Elle peut également vendre des terrains au cours de l'année.
- 4) Constatation du stock à la fin de l'année N : il est constitué de la somme du stock de l'année N-1 et des frais divers payés sur l'année N, minoré des éventuelles ventes de l'année N.

Sur le budget ZAC, trois types de frais rentrent en compte dans le stock :

- Les frais financiers correspondants aux intérêts d'emprunts,
- Les frais d'avocats et de notaires qui fournissent une assistance juridique à la négociation avec les administrés, et aux achats/cessions,
- Les frais d'achats des terrains.

II. Un nouvel achat foncier

L'exécution de l'année 2023 a été marquée par un nouvel achat foncier. La Ville a en effet acheté sur le budget ZAC le bien cadastré AY 522 situé au lieu-dit « Les

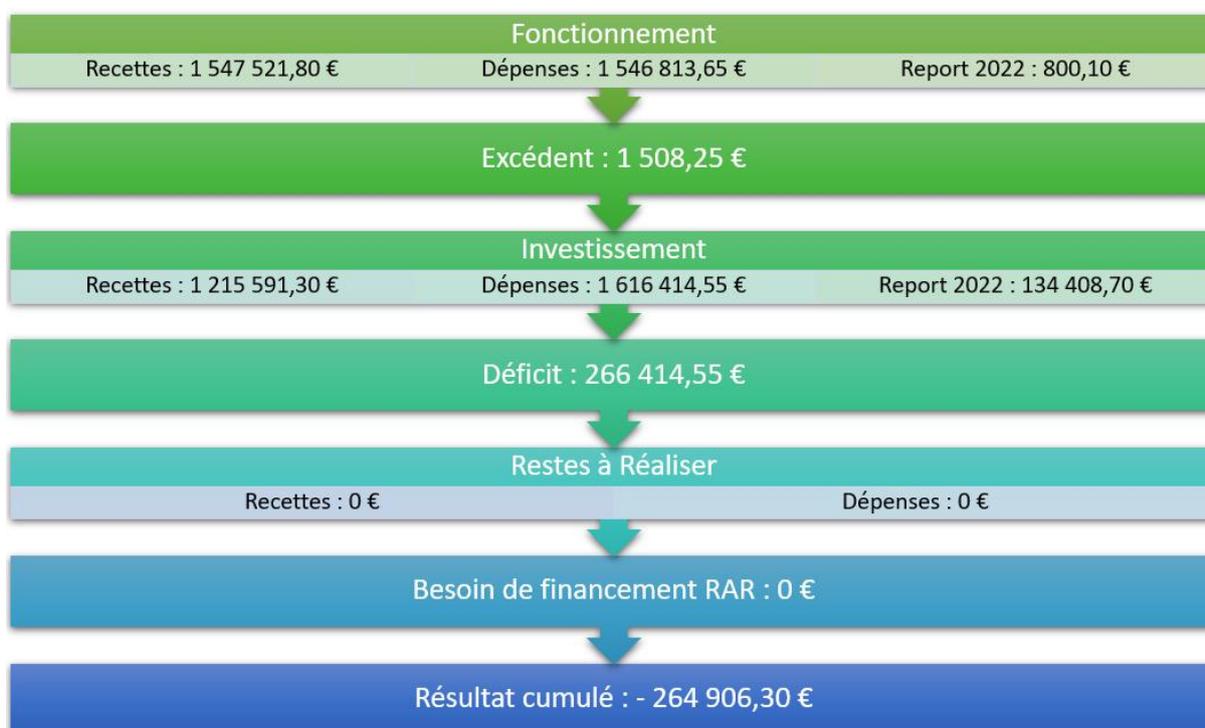
Bercelleries » d'une surface de 4 722 m², pour un montant de 285 000 € et 3 936 € de frais de notaire.

Cet achat foncier aurait dû être financé par une subvention d'investissement de Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 300 000 € dans le cadre d'une convention signée en 2018. Pour des raisons budgétaires et comptables, cette subvention n'a pas pu être versée en 2023.

Ce nouvel achat vient automatiquement augmenter la valeur du stock, qui s'élève à la fin 2023 à un montant de 1 526 414.55 € pour un total de 72 800 m².

III. Les résultats 2023

L'exécution de cette année amène les chiffres suivants :



Ce résultat sera repris en 2024. Contrairement aux autres budgets, l'affectation n'existe pas dans un budget ZAC. L'excédent de fonctionnement ne sera donc pas mobilisé pour couvrir le déficit d'investissement.

B) 2024, une année de négociations

I. La couverture du déficit 2023

Ce résultat négatif de 2023 sera couvert en 2024 par la subvention de Tours Métropole Val de Loire de 300 000 €.

II. Une année de négociations

L'année 2024 sera une année de négociations avant l'achat de certains terrains sur la ZAC. Comme le montant de la vente est actuellement en cours de discussions avec les propriétaires concernés, le budget est prévu sans le montant de l'achat des terrains. Les sommes prévues relèvent donc uniquement des dépenses de stock, ainsi que des frais annexes liés aux emprunts (frais d'emprunts et d'avocats).

III. Un emprunt d'équilibre en 2024

Le budget ZAC, comme tous les budgets locaux, doit être équilibré au moment de son vote.

Pour se faire, il y a deux solutions :

- Prévoir une subvention du budget principal : le budget principal verse alors à la ZAC la somme correspondant à l'équilibre du budget une première fois, puis chaque année un montant équivalent aux frais divers qui rentrent dans le stock (frais d'aménagement, frais d'emprunts, frais de notaires ou d'avocats). Une fois la totalité des terrains vendus et la ZAC clôturée, la somme des subventions successives sera retournée au budget principal puisque les ventes intègrent déjà le coût des frais divers. Le budget principal sert alors de caisse de trésorerie.
- Prévoir un emprunt d'équilibre : le budget ZAC supporte les frais d'un emprunt d'équilibre. Les frais financiers générés sont intégrés au stock et seront dès lors compensés au moment de la vente. Si l'emprunt d'équilibre n'est pas mobilisé durant l'année, le résultat de l'exercice est alors en déficit et devra simplement être mobilisé l'année suivante, si aucune vente n'est intervenue.

CONCLUSION

Le budget de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a donc été prévu à minima. Ce budget primitif évoluera nécessairement au cours de l'année en fonction des négociations en cours. Il nous a semblé plus opportun d'écrire ainsi le budget, correspondant plus à cet esprit d'adaptabilité et de flexibilité qui est le nôtre (et le vôtre) lorsque nous abordons les défis et les opportunités liés à l'aménagement de la ZAC.

Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie

Pour analyser de manière plus pertinente les différents éléments financiers de la commune de Joué-lès-Tours, 9 communes ont été choisies à travers la France. Ces 9 communes partagent un certain nombre de points communs jugés essentiels pour une analyse comparative pertinente :

- Une situation géographique de centralité annexe : elles ne sont ni préfectures, ni sous-préfectures et sont toutes situées en proximité d'une ville centre dynamique,
- La présence d'au moins un quartier Politique De la Ville (PDV) : l'existence de ce genre de quartier au sein d'une commune entraîne automatiquement des ajustements de dotations au niveau de l'Etat ainsi qu'un revenu par habitant inférieur à la moyenne des autres villes, ce critère rentrant en compte dans le classement des quartiers PDV,
- Une situation en dehors de la région parisienne : la situation économique, financière et juridique de la région parisienne est très différente des autres villes françaises. Les flux financiers croisés et les questions des fonds de compensation internes à ces collectivités rendent toutes les analyses comparatives complexes par rapport à Joué-lès-Tours,
- Une population proche de celle de la Ville : la strate, outil habituel de comparaison, contient des communes allant de 20 000 habitants à 50 000 habitants, un outil de dispersion supplémentaire des analyses.

Au vu de toutes ces contraintes, il a été fait le choix d'un échantillon plus resserré contenant les villes ci-dessous, identifiées tout au long du ROB comme les communes « similaires » :

- Colomiers – Haute-Garonne
- Le Cannet – Alpes-Maritimes
- Maignane – Bouches-du-Rhône
- Rezé – Loire-Atlantique
- Saint-Martin-d'Hères - Isère
- Schiltigheim – Bas-Rhin
- Sète - Hérault
- Talence - Lozère
- Wattrelos - Nord